

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04379

Numéro SIREN : 903 850 063

Nom ou dénomination : 2S EN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 12789

SAS 2S EN HOLDING

458 Avenue de la Ciboulette

34130 Saint-Aunès

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS 2S EN HOLDING
821 Chemin de Larnac
30100 ALES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs les associés de la société en formation **SAS 2S EN HOLDING**,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du **09 juin 2023** par la décision de l'associé unique de la société par actions simplifiées **2S EN HOLDING**, concernant **l'apport en nature** devant être réalisé au profit de la société par action simplifiée **2S EN HOLDING**, par :

- Un **apport en nature**, par monsieur **Said Farid SALOUL** né le 11 août 1986 à MENDE (48) demeurant 10 rue Marceau, 34000 Montpellier, de la pleine propriété de la totalité des trois-cents (300) parts de la SARL SP CONFORT (RCS MONTPELLIER 535 023 642)

La valeur des parts la **société à responsabilité limité SP CONFORT** a été arrêtée dans le projet des statuts remaniés, et dans un projet de contrat d'apport de la **SAS 2S EN HOLDING** établis par l'associé unique de la société **2S EN HOLDING**. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission : ces diligences ont consisté, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à créer par la société **SAS 2S EN HOLDING** bénéficiaire des apports.

Après avoir résumé le contenu et situé l'opération dans son contexte, je rendrai compte des diligences et vérifications auxquelles j'ai procédé, puis je donnerai mon avis sur la valeur des apports, tant au point de vue des estimations retenues, que de la rémunération proposée en contrepartie.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- 1- La présentation, le contexte et l'intérêt de l'opération.
- 2- La nature, l'évaluation et la rémunération des apports.
- 3- Les diligences et vérifications effectuées.
- 4- La conclusion.

1.1 Présentation de l'opération

1.1.1 Apporteur

- Monsieur Said Farid SALOUL Né le 11 août 1986 à MENDE (48) Demeurant 10 rue Marceau, 34000 Montpellier. De nationalité française, Marié à madame Sarra Ibtissam BENAOUN le 22 septembre 2012 sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.

1.1.2 Société bénéficiaire de l'apport

La Société 2S EN HOLDING est une société par actions simplifiée régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts. Société au capital de 5000 euros, a pour objet objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés constituer ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, bâtiment travaux public, financières, agricoles, immobilières.

1.2 Contexte et intérêt de l'opération

L'apport en nature des titres de la SARL SP CONFORT, effectué par monsieur Said, au profit de la société SAS 2S EN HOLDING, s'inscrit dans le cadre de la réorganisation juridique des détentions de monsieur Said SALOUL, de l'évolution de l'activité, de la spécialisation des activités par entité et des perspectives encourageantes d'évolution. L'associé unique de la SAS 2S EN HOLDING souhaite mieux structurer juridiquement ses activités, afin de préparer le développement des entités et envisager des projets d'investissement dans le futur la société.

2. Nature, évaluation et rémunération de l'apport

2.1 Description des biens apportés

La société SARL SP CONFORT dont les actions sont apportées, est une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 458 Avenue de la Ciboulette, 34130 Saint-Aunès, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 535 023 642.

- **Apport en nature**, par monsieur **Said SALOUL** né le 11 août 1986 à MENDE (48) demeurant 10 rue Marceau, 34000 Montpellier, de la pleine propriété de trois-cents (300) parts sociales de la SARL SP CONFORT (RCS MONTPELLIER 535 023 642))

2.2 Informations concernant la société bénéficiaire de l'apport

La société **SAS 2S EN HOLDING** est une société par action simplifiée, au capital de 1000 euros divisé en 200 actions ordinaires de 5 euros.

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés constituer ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, bâtiment travaux public, financières, agricoles, immobilières.

2.3 Valeur des apports

L'apporteur, Monsieur Said SALOUL, soussigné de première part, apporte à la Société 2S EN HOLDING, Société bénéficiaire, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

- Un **apport en nature**, par monsieur **Said Farid SALOUL** né le 11 août 1986 à MENDE (48) demeurant 10 rue Marceau, 34000 Montpellier, de la pleine propriété de la totalité des trois-cents (300) parts de la SARL SP CONFORT (RCS MONTPELLIER 535 023 642)

La valeur totale des apports en nature effectués par Monsieur Said SALOUL s'élève à la somme de **DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 €)**.

La méthodologie ayant permis de déterminer la valeur de l'action, consiste à **compiler les résultats pondérés de différentes méthodes d'évaluation adaptées aux petites entreprises** (Méthode de l'actif net comptable corrigé, la valeur de productivité, la méthode de la capitalisation de l'EBE, la méthode de la capacité de remboursement, la méthode de la capitalisation de la CAF, la méthode fiscale entre autres) et à **retenir la valeur moyenne pondérée de synthèse**.

2.3.1 Modalité de l'opération

La société SAS 2S EN HOLDING aura l'entière propriété des actions et ses droits attachés à compter du jour de la réalisation de l'apport à la SAS 2S EN HOLDING et en aura la jouissance à compter de ce même jour.

2.4 Rémunération de l'apport

En rémunération de cet apport évalué à DEUX CENT SOIXANTE MILLE (260 000) euros, Monsieur Said SALOUL se voit attribuer, dès la signature de l'acte, 52 000 actions de 5 euros chacune, intégralement libérées de la société en 2S EN HOLDING.

Total des apports formant l'augmentation de capital social de la 2S EN HOLDING 260000 euros.

2.4.1 Capital social

- De ce fait, l'apport ci-dessus désigné et évalué à **260 000 euros**, sera rémunéré par, l'attribution de : **52 000 actions, à M. Said SALOUL** d'une valeur nominale de 5 euros chacune, émises par le bénéficiaire, au titre de l'augmentation de capital de ladite société bénéficiaire SAS 2S EN HOLDING.

2.4.2 Aspects fiscaux

Fiscalité des Plus-Values : Les parties déclarent que la présente opération d'apport bénéficie du régime de report d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres à une société soumise à l'impôt société, contrôlée par l'apporteur, conformément aux dispositions de l'article 150-O B ter du Code Général des impôts. Ce report d'imposition impose à l'apporteur de mentionner le montant de sa plus-value en report d'imposition, sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

3. Diligences et vérifications effectuées

3.1 Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes notamment pour :

- Contrôler la réalité des apports.
- Analyser la méthode de valorisation des apports.
- Analyser l'impact éventuel des événements postérieurs à la date de fixation initiale de la valeur de l'application apportée.
- Analyser et valider l'équité de la rémunération de l'apport.

En particulier :

- J'ai effectué un rapprochement de la valeur retenue pour la valorisation de la totalité de l'apport avec d'autres méthodes de valorisations couramment utilisées pour ce type d'apports.
- J'ai examiné la valorisation effectuée de la société SP CONFORT.
- J'ai vérifié la rentabilité moyenne de l'entreprise SP confort sur 3 ANS.
- J'ai apprécié la pertinence des méthodes de valorisations retenues pour la valorisation globale de l'apport (Méthode de l'actif net comptable corrigé, la valeur de productivité, la méthode de la capitalisation de l'EBE, la méthode de la capacité de remboursement, la méthode de la capitalisation de la CAF, la méthode fiscale entre autres), sur lesquelles **je n'ai pas d'observation particulière.**
- J'ai vérifié la réalité de l'apport envisagé.

4. Conclusion

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de travail applicables en France pour vérifier la réalité des apports et la valeur qui leur a été attribuée.

La valeur globale de l'apport des 300 PARTS de la SARL SP CONFORT, détenues par Monsieur Said SALOUL, apportée s'élève à 260 000 euros.

Sur la base de mes travaux, et à la date du présent rapport, je conclus **que la valeur de cet apport n'est pas surévaluée** et, en conséquence **correspond** au moins au **montant de l'augmentation de capital** de la société **SAS 2S EN HOLDING**, soit la somme de 260 000 euros.

ALES le 15 juin 2023

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux comptes

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Nîmes

622, Ancien chemin de Méjannes

30100 ALES

Tél. 06 62 73 42 35

SIRET : 804 020 469 00016